

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RD - Acquisition d'un entrepôt pour le relogement de la Banque Alimentaire et des Restaurants du Cœur

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Bernard Januel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10
de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4
Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 365-17 C

objet **RD - Acquisition d'un entrepôt pour le relogement de la Banque Alimentaire et des Restaurants du Cœur**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, indique qu'une réflexion a été menée au sujet de la relocalisation des occupants des anciens locaux de la Banque Alimentaire et des Restaurants du Cœur.

Leurs locaux actuels, non conformes à la réglementation tant en matière d'évacuation que d'électricité posent aussi des problématiques logistiques, rendent le relogement de ces associations nécessaire et urgent pour répondre aux besoins croissants des plus démunis.

La Communauté d'agglomération a recherché des locaux pour la base départementale de la Banque Alimentaire, installée initialement au Grand Verger puis à la Cassine depuis 2008, date à laquelle l'agglomération s'était engagée à la reloger rapidement, et pour la base départementale des Restaurants du Cœur, installée au Grand Verger.

Cette relocalisation permettrait aussi de répondre aux enjeux de développement économique de ce secteur, pour lesquels des contacts avec des investisseurs ont été pris.

La SAS Développement est propriétaire d'un entrepôt de 4 000 m², situé dans le quartier de Bissy, 244 rue Paul Girod à Chambéry. Ce bien constitue une solution adaptée pour répondre aux besoins des deux associations de façon mutualisée en créant des synergies et en optimisant les équipements.

Il est proposé de conclure une convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la SAS Développement par laquelle Chambéry métropole - Cœur des Bauges accepte d'acquérir cet entrepôt pour un montant total maximum de 3 500 000 € HT, payable en 4 fois :

- 1 076 000 € fin 2018,
- 60 000 € en 2019 et 2020,
- versement du solde, soit 2 304 000 €, en 2021.

Le Département versera à Chambéry métropole - Cœur des Bauges une subvention de 1 076 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention ci-jointe avec la SAS Développement ayant pour objet l'acquisition d'un entrepôt situé 244 rue Paul Girod à Chambéry, pour un montant total de 3 500 000 € HT, payable en 4 fois :

- 1 076 000 € fin 2018,
- 60 000 € par an en 2019 et 2020,
- versement du solde en 2021,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tout document à intervenir,

Article 3 : sollicite une subvention du Département à hauteur de 1 076 000 €,

Article 4 : sollicite toute forme de subvention complémentaire de la part de tout autre financeur.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 365-17 C

Objet de l'acte : RD - Acquisition d'un entrepôt pour le relogement de la Banque Alimentaire et des Restaurants du Coeur

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 3 - Acquisitions immobilières supérieures à 180 000 euros

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20243H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20243H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017